



REPÈRES—3 QUESTIONS À ...

“ La structure financière des entreprises de TP franciliennes est plus fragile que celles en région ”

Selon Eva Dekany, les entreprises des travaux publics franciliennes engagent 2023 avec des ratios financiers moins confortables que leurs confrères en région.



Eva Dekany Membre du directoire en charge de la direction des engagements et crédits chez BTP Banque© BT

Dans quelle santé financière les entreprises des travaux publics franciliennes abordent-elles 2023 ?

Eva Dekany — Compte tenu des incertitudes liées aux crises successives, il est difficile de se projeter. Mais en comparant les performances historiques des entreprises de TP en Ile-de-France avec la moyenne nationale, nous constatons que si les premières bénéficient d'un niveau de valeur ajoutée supérieur, leur structure financière est plus fragile que leurs confrères régionaux, laissant moins de marge de manœuvre pour faire face aux imprévus. Par exemple, en 2021, 79 % de la valeur ajoutée étaient consommés par les frais de personnel,

contre 75 % pour la moyenne nationale. Ceci impacte directement la capacité des entreprises à augmenter leurs marges. Enfin, les délais de paiement des clients sont historiquement plus longs en Ile-de-France (délai moyen à 96 jours vs 85 en France), avec un impact direct sur la trésorerie.

Le secteur des TP redoute une baisse sensible des investissements publics locaux, est-ce justifié ?

E. D. — Cette crainte est à relativiser au regard de l'approche des JOP pour lesquels il reste des chantiers significatifs à réaliser. En revanche, il est certain que les hausses des prix de l'énergie et des matières premières impactent fortement certaines entreprises, de même que les difficultés de recrutement qui nécessitent d'avoir davantage recours à l'intérim et la sous-traitance. La conséquence est une érosion des marges, ce qui peut devenir problématique au moment des phases critiques de remboursement des PGE (prêt garantie par l'Etat).

Pour quelles raisons ? E. D. — Les PGE ont é

E. D. — Les PGE ont été souscrits sur une durée maximale de 6 ans, avec une période de franchise de 2 ans au plus. Au sein de BTP Banque (16 % des encours PGE sont portés sur le secteur du TP), la majorité des entreprises (17 % de nos clients TP sont des entreprises franciliennes, et elle consomment 16 % des PGE distribués pour le secteur des TP) ont choisi cette option, qui est la plus souple. Avec des PGE débloqués courant 2020 et 2021, la plupart des entreprises ont à peine commencé à rembourser leurs premières échéances. Si la trésorerie générée par les PGE est restée partiellement disponible, alors le remboursement des deux premières échéances annuelles ne pose pas de difficulté majeure. En revanche, les suivantes s'avèrent plus périlleuses à assumer pour les entreprises qui peinent aujourd'hui à redresser leurs marges du fait du contexte économique contraint. ■

